

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	
CAHORS. — D. 6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 30	PARIS. — D. 2 ^h 20	8 ^h 20	8 ^h 20	CAHORS. — D. 4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE D. 5 ^h 40	9 ^h 14	2 ^h 30	CAHORS. — D. 11 ^h 30	5 ^h 10	11 ^h 30	5 ^h 10	PARIS. — D. 8 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Morcu. 6 41	1 14	6 6	— Express. 8	5 59	7 43	Sept-Ponts. 4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. » » » » » 9 30	12 30	3 30	Cabessut, halte. 7 48	11 41	5 18	CAPDENAC. D. 7 45	11 30	5 10	
Parnac. 6 54	1 26	6 19	BORDEAUX. » » » » » 8	5 45	3 15	Cieurac. 5 11	11 29	5 57	Arcambal. 8	12 4	5 28	Lamadelleine. 7 55	11 54	5 21	Lamadelleine. 7 55	11 54	5 21	
Luzach. 7 18	1 47	6 44	M.-Libos. — D. 8 46	3 10	3 15	Lalbenque. 5 20	11 39	6 11	Montauban. D. 7 25	10 35	4 40	Vers. 8 11	12 21	5 38	Toirac. 8 10	12 18	5 34	
Castelfranc. 7 31	1 59	6 53	Funel. 8 48	3 18	9 7	Borredon. 5 45	12 6	6 42	Saint-Géry. 8 18	12 38	5 44	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43	St-Martin-Lab. 8 53	1 26	6 18	
Puy-l'Évêque. 7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac 9 1	3 30	9 10	Gausse. 5 55	12 16	6 56	Albais. 7 55	10 58	5 3	Calvignac, hal. 9 4	1 44	6 26	St-Girg, halte. 9 3	1 36	6 31	
Duravel. 7 53	2 18	7 18	Duravel. 9 10	3 39	9 28	Reauville. 6 5	12 23	7 3	Réalville. 8 41	11 7	5 12	Cajarc. 9 17	2 10	6 44	Conduché. 9 11	1 35	6 38	
Esturac-Touzac 7 58	2 23	7 32	Puy-l'Évêque. 9 19	3 48	9 37	Albais. 6 13	12 34	7 18	Montbrun, hal. 9 33	11 19	5 24	Montbrun, hal. 9 33	2 24	6 51	Saint-Géry. 9 25	2 22	6 55	
M.-Libos. — A. 8 13	2 35	7 39	Gastelfranc. 9 34	4 3	9 52	Fonneuve. 6 22	12 43	7 45	Toirac. 9 44	11 30	5 35	Vers. 9 34	2 35	7 7	Arcambal. 9 44	2 56	7 13	
CAHORS. — A. 10 25	4 56	10 43	Luzach. 9 47	4 16	10 5	Montauban. A. 6 39	1 1	7 45	Lamadelleine. 9 53	3 10	7 14	Cabessut, halte. 9 53	3 9	7 22	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31	
			Parnac. 9 57	4 26	10 15	TOULOUSE. A. 8 46	3 55	9 57	CAPDENAC. A. 10 12	3 27	7 27	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31				
			Morcu. 10 9	4 38	10 23				CAHORS. — A. 10 12	3 27	7 27							
			CAHORS. — A. 10 25	4 56	10 43				CAHORS. — A. 10 12	3 27	7 27							

Cahors, le 10 Mars.

LA CRISE AGRICOLE

La Chambre des députés vient de voter le budget du ministère de l'Agriculture, à la hâte comme l'exige l'expiration prochaine des douzièmes provisoires, et sans y apporter de notables modifications.

La situation précaire des éleveurs et des cultivateurs en France demanderait pourtant qu'on mette au plus vite à l'étude les réformes promises tous les ans et reculées toujours sous prétexte de manque de temps.

On semble oublier trop volontiers au Parlement que 20 millions d'individus vivent dans nos campagnes de l'industrie agricole, et il n'y aurait pas à remonter bien haut dans les annales parlementaires pour en trouver la preuve. En effet, la semaine dernière encore, à propos de la surélévation des tarifs franco-italiens sur les soies grèges et ouvrées, la préférence pour les industries manufacturières s'est clairement manifestée. Aux intérêts de la fabrication lyonnaise, la Chambre, malgré la trop faible résistance du Sénat, n'a-t-elle pas sacrifié toute une intéressante catégorie de producteurs ruraux, les éleveurs de vers à soie? Or, dans toutes les questions soumises à la haute appréciation des législateurs, il en est de même. On prend des demi-mesures au lieu de couper brutalement le mal dans sa racine; de sorte que le malaise général s'en aggrave.

Cela ressort nettement de la discussion du budget actuel.

La Chambre, en effet, semble s'accorder à reconnaître deux remèdes à la crise agricole : 1^o la diffusion de l'enseignement pro-

fessionnel; 2^o l'institution d'un crédit agricole mobilier.

En ce qui concerne le premier, si on examine ce qui a été fait, on trouve que ni à la Sorbonne, ni au Collège de France il n'existe de chaire d'agriculture. Quatre facultés seulement, Nancy, Bordeaux, Caen et Rennes, et sept collèges, Manosque, Sisteron, Roanne, Riom, Chartres, Melle et La Mure donnent l'enseignement agricole.

Dans les écoles primaires, cette branche d'enseignement ne peut exister que sur le papier, vu l'inaptitude des instituteurs à enseigner ce que, dans les écoles normales, eux-mêmes n'ont point appris. Donc, l'instruction agricole départementale doit jusqu'à présent être considérée comme une véritable chimère.

A quoi cela tient-il? probablement au partage des responsabilités entre le ministère de l'Instruction publique, qui, si l'on en juge par le classement de l'Institut agricole dans l'enseignement secondaire tient l'agriculture en très médiocre estime; et entre le ministère de l'agriculture qui, lui, se décharge sur son collaborateur.

Quant à la création du Crédit agricole mobilier, autant aurait valu laisser dormir le projet dans les cartons poudreux où il a traîné si longtemps, que de l'étrangler comme le Sénat vient de le faire.

Son efficacité était du reste bien problématique, et nous avons tout lieu de croire qu'il n'eût enrayé que très imparfaitement l'invasion des denrées de provenance étrangère dont les chiffres ci-dessous donneront une faible idée.

En 1887, les importations de produits agricoles se sont élevées à 2 699,879,207 francs, tandis que les exportations n'attei-

gnent que 1,154,806,941 francs, c'est-à-dire restaient en déficit de 1,545,063,266 fr. Il a été importé 61,815,860 francs de maïs contre une exportation de 1,130,465 francs. Les avoines indigènes ont été écrasées par des arrivages se montant à plus de

dehors que des débouchés insignifiants : 1,700,000 francs environ. Les graines de lin ont subi un pareil sort. L'élevage lui-même n'a pas été épargné, puisque les producteurs hors-frontières ont su éluder la surélévation des tarifs sur les bestiaux par un dépeçage préalable. Rien que pour les viandes de boucherie, conservées dans la glace, l'importation a atteint le chiffre imposant de 14 680,000 francs contre une exportation de 1 million ou 72 mille francs.

Que nous passions en revue les vins, les textiles, les céréales, partout nous trouverons des chiffres à notre désavantage, ce qui revient à dire que nous constaterons l'infériorité de notre agriculture. Or, ni la fertilité du sol, ni l'intelligence de nos vaillantes populations rurales ne peuvent être mises en doute.

Armons donc les producteurs en leur faisant connaître les ressources de la chimie agricole, et on verra bientôt si l'agriculture française, sagement protégée, n'est pas en état de tenir tête à l'Europe.

Mais pour cela il faut vouloir!

★★

UNE BONNE MESURE

On parle beaucoup en ce moment à la Chambre d'une loi sur les étrangers résidant en France. Il est probable que l'on

peut rédiger ce procès-verbal en français? Cela serait préférable, puisque nous sommes tous pour la plupart français d'Europe ou du Canada et que l'accusé est français, lui aussi.

— Ne vous inquiétez pas de cela, répondit en souriant le Cœur-Loyal; le procès-verbal sera rédigé en français.

— A la bonne heure! dit Belhumeur avec une visible satisfaction.

Sébastien s'était de nouveau assis sur le crâne de bison qui lui servait de siège, et, les coudes sur les genoux, la tête dans les mains, il réfléchissait profondément.

Julian et ses amis étaient en proie à une vive surprise.

Tout en s'en félicitant, ils ne comprenaient rien au changement subit et si complet de l'ancien matelot.

Ce changement semblait tenir du prodige. Les chasseurs commentaient entre eux cet événement bizarre.

Ce fut, comme toujours, Bernardo qui peut-être s'approcha le plus de la vérité.

— Ne perdez pas votre temps, dit-il, à chercher bien loin les motifs qui ont poussé ce misérable à agir comme il le fait; il est pourri jusqu'aux moelles, aussi incapable d'un bon sentiment qu'un jaguar ou un ours gris. Il n'est poussé que par un seul sentiment, et c'est le plus exécrable de tous : la vengeance!

« Il a pendant toute sa vie tremblé devant le Mayor qui, le considérant comme une chose lui appartenant, l'a constamment traité comme un chien et lui a fait souffrir toutes espèces d'avanies. Fasciné par cet homme, auquel il était pour ainsi

usé à leur égard de moins de bienveillance, nous dirons même, de moins de faiblesse. La crise commerciale et industrielle en font en effet une question des plus importantes et surtout des plus pressantes.

Tout le monde sait que les étrangers et ouvriers ou employés et, travaillant à bas prix, font baisser les salaires; car, pour la plupart, ils n'ont pas de famille, ils ne sont pas astreints à payer tous les impôts, entre autres le plus important de tous et qui exige le plus grand sacrifice : le service militaire. Ils jouissent ainsi de tous les avantages des citoyens français et n'en ont point les inconvénients.

Il y a aussi autre chose qui paraît de petite importance, mais qui est néanmoins à considérer. C'est la question de la nourriture. L'ouvrier italien, par exemple, se contentant d'une petite portion de macaroni et d'un verre d'eau peut travailler à meilleur marché qu'un ouvrier français, à qui ne pourra suffire ce plat et qui préfère une assiette de soupe et un verre de vin; de même pour l'espagnol; quant aux allemands, ils ont dans le Nord autant de moyens de vivre bon marché que ceux-là dans le Midi.

Résultat : les ouvriers étrangers se font moins payer, il est vrai, mais ils consomment moins et une fois quelques économies réalisées, ils reviennent dans leur pays emportant et notre argent et notre manière de procéder. En un mot, nous formons des élèves que nous payons et qui nous feront ensuite concurrence.

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que cette concurrence, désastreuse pour notre classe moyenne, c'est-à-dire celle où se recrutent les employés et les ouvriers intel-

lire inféodé, il a tout supporté, tout subi sans se plaindre; mais en amassant au fond de son cœur toutes ses rages et tous ses désespoirs, en guettant sans cesse le moment d'une éclatante vengeance.

« Ce moment n'est pas venu, cette occasion lui a sans cesse manqué. Aujourd'hui qu'il est entre nos mains il se sent perdu, car il sait que sa mort est certaine; mais il ne veut pas mourir sans obtenir cette vengeance si longtemps caressée, et ne pouvant l'obtenir pendant sa vie, il espère que plus tard elle éclatera comme un coup de foudre sur son ennemi et précisément lorsque celui-ci se croira à l'abri de toute attaque et de tout soupçon par une nouvelle et dernière incarnation.

« Donc, croyez-moi, ne cherchez pas davantage les causes de ce changement prodigieux : il est tout entier dans l'espoir de cette vengeance posthume. D'ailleurs, vous vous en apercevrez bientôt, lorsqu'il commencera l'histoire de sa vie, à laquelle celle du Mayor est intimement liée, et quand il nous fera l'historique de tous ses crimes.

— Je suis assez de cet avis, dit la Main-Ferme en hochant la tête; ce misérable ne me semble pas avoir l'encolure d'un homme capable de remords ou de repentir; c'est un scélérat de la pire espèce, un brute essentiellement méchante, lâche et cruelle; dans les mains d'un bandit comme le Mayor, ce devait être un admirable instrument. Il y a en lui du bouledogue et du coyote; du reste, comme dit Main-de-Fer, nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur son compte.

— C'est juste, dit Julian, ne préjugeons rien; mais je ne serais nullement étonné que mon ami nous eût donné le mot de l'énigme.

— Le Cœur-Loyal a terminé le commencement

108 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

DES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XVIII

CE QUI SE PASSA DANS LE BRULIS DE LA HULOTTE BLEUE A PROPOS DE SÉBASTIAN

— Je me nomme Sébastian Illegury. Je suis né en 1808, j'ai donc cinquante-huit ans.

— Où êtes-vous né?

— En France, à Saint-Etienne-de-Baigorry, dans le département des Basses-Pyrénées.

— Quelle est votre profession?

— J'ai d'abord été matelot, puis j'ai été colon en Algérie, maintenant je suis un bandit.

— Connaissez-vous le Mayor?

— Oui, malheureusement pour moi, je fais partie de sa bande.

— Depuis combien de temps?

— Depuis toujours.

— Expliquez-vous.

— Je le veux bien; mais si cela était possible, je voudrais que tout cet interrogatoire fut écrit pour servir plus tard, s'il y a lieu. Je sais que je

ligents, est surtout faite par les allemands et les italiens : nos deux ennemis : les allemands, il est inutile d'en parler et de revenir sur une vieille haine. Quant aux italiens nous savons aussi à quoi nous en tenir, après l'affaire du consulat français de Florence, imitée de l'affaire Schnobelé, il n'est bruit ces jours passés que de la mauvaise volonté de Crispi pour les négociations et le renouvellement du traité de commerce franco-italien; mauvaise volonté qui n'est que la conséquence de l'intelligence de ce ministre italien avec Bismarck.

Ainsi voilà à qui nous ouvrons les bras. Certes il est beau de suivre l'Evangile et de secourir le prochain, mais regardons autour de nous et commençons par soulager la misère de nos concitoyens. Cet emploi des étrangers donne, pour conséquence, cette misère qui règne parmi nos ouvriers et l'émigration, de ceux-ci dans des pays plus hospitaliers.

Malheureusement ce n'est pas encore tout. En effet, sans être taxé de pessimiste, nous pouvons prévoir une prochaine guerre. Qu'arrivera-t-il? Il manquera d'abord des ouvriers qui auront émigré et qui font, pour la plupart, partie de la réserve de l'armée active; ensuite les allemands, ou les italiens ront chez eux, et feront de bons soldats par leur connaissance de notre pays et de notre langue.

Ainsi donc il n'est que tôt de réagir contre ce lent envahissement, qui tendrait à faire de la France une succursale des puissances étrangères. Et il est à espérer que la Chambre, saisie par M. Pradon, d'un projet de loi sur les étrangers, votera à l'unanimité son adoption.

Il est clair, en effet, qu'en établissant un impôt spécial sur les étrangers, il y aura ainsi un équilibre relatif et qu'alors on emploiera de préférence les français aux étrangers.

* *

MORT

DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Berlin, 8 mars.

Le Bulletin des Lois porte, ce matin, le décret impérial suivant :

A Son Altesse le prince Guillaume

« En raison des changements qui peuvent se produire dans ma santé et m'empêcher temporairement de m'occuper des affaires, et en raison de la maladie et de l'absence prolongée de mon fils le prince impérial, j'autorise votre Altesse royale à me remplacer dans tous les cas où je croirai avoir besoin d'être remplacé pour les affaires courantes du gouvernement, notamment pour la signature des ordres et cela sans qu'il soit besoin d'une autorisation spéciale pour chaque cas particulier.

» Fait à Berlin, le 17 novembre 1887.

» Signé : GUILLAUME.

» Contre-signé : BISMARCK. »

du procès-verbal, reprit Bernardo; l'interrogatoire va recommencer.

En effet, le Cœur-Loyal avait achevé sa besogne. Il lut ce qu'il avait écrit.

Sébastien l'approuva sans réserves.

Alors l'ancien matelot se leva, sur l'ordre de Belhumeur, et celui-ci, après avoir réclamé le silence, reprit l'interrogatoire en demandant à Sébastien où, comment et à quelle époque il s'était pour la première fois rencontré avec le Mayor.

— Pardon, répondit l'ex-matelot, ceci nous entraînerait trop loin et nous ferait perdre beaucoup de temps. Peut-être vaudrait-il mieux que je vous racontasse d'une haleine ma vie tout entière, sans être interrompu.

Belhumeur consulta ses amis du regard.

— Soit, dit-il après un instant, parlez, nous vous écoutons, mais soyez bref.

— Ne craignez rien, dit-il avec un sourire sinistre, je suis aussi pressé que vous d'en finir.

Et il commença son récit d'une voix posée et un peu lente, afin de permettre au Cœur-Loyal de tout écrire, ce que, du reste, celui-ci accomplissait avec une remarquable habileté.

On aurait dit qu'il n'avait jamais fait autre chose de sa vie.

Cette histoire, nous ne la raconterons pas.

C'était un tissu de crimes plus horrible les uns que les autres, dont naturellement la responsabilité appartenait, au dire de l'ancien matelot, tout entière au Mayor, et voici pourquoi :

Depuis des siècles, la famille de Sébastien avait constamment servi, avec un dévouement à toute épreuve, la famille du Mayor.

Elevé tout enfant près de celui-ci, Sébastien,

Berlin, 8 mars, s.

Le bulletin signé par le docteur von Lauer annonce que l'empereur a passé une nuit très agitée et que son état de faiblesse est très grand.

Berlin, 8 mars, 2 h. 15 s.

D'après les renseignements communiqués à une heure, l'empereur était dans un état un peu plus calme. Toutefois, ses forces ne s'étaient pas relevées sensiblement.

Entre midi et demi et une heure, M. Kögel, premier prédicateur de la cour, s'est rendu auprès de l'empereur.

Le prince et la princesse Guillaume sont depuis 8 heures au palais. Le prince de Bismarck, qui est venu à midi au palais, a conféré longuement avec le prince Guillaume.

Le prince héritier de Suède arrivera à deux heures 1/4. Les princes de la famille royale qui sont présents à Berlin sont venus également au palais.

Berlin, 8 mars, s.

L'empereur a perdu connaissance et une catastrophe prochaine est regardée comme inévitable.

Berlin, 8 mars, 5 h. s.

Un avis affiché sur les colonnes extérieures des théâtres annonce que les théâtres royaux sont fermés aujourd'hui.

San-Remo, 8 mars, s.

Sur la demande de M. de Bismarck, qui a informé le prince impérial de la gravité de l'état de l'empereur, il a été décidé que le prince partirait demain pour Berlin. Un train express est prêt.

Paris, le 9 mars.

8 heures 1/2.

HAVAS.

San-Remo, 9 mars, s.

En apprenant, ce matin, la mort de son père, le nouvel empereur a failli être étouffé par les sanglots, qui ont dérangé l'appareil respiratoire.

Il n'y aura pas de couronnement à Berlin.

San-Remo, 9 mars, s.

Selon les vœux exprimés par le nouvel empereur, les funérailles auront lieu à Berlin, dans quinze jours.

M. Carnot a envoyé un télégramme de condoléance au kronprinz; il a chargé le colonel Lichstentein d'être son interprète auprès de M. de Munster chez qui les membres du gouvernement se sont fait inscrire.

M. Flourens a envoyé à M. Herbette une dépêche de condoléance qui devra être communiquée à M. Herbert de Bismarck.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

M. Arnault, député, adresse au Courrier de Tarn-et-Garonne l'article suivant, sur la ligne ferrée de Montauban à Brive, cette communication étant de nature à intéresser vivement les populations du Lot, nous reproduisons les principaux passages :

Chemin de fer de Montauban à Cahors à Brives et à Limoges.

Monsieur le Rédacteur, Vos lecteurs seront sans doute intéressés par les détails qui vont suivre sur le chemin

habitué à lui témoigner un profond respect et suivant les traditions de dévouement de sa famille, s'était accoutumé à obéir sans résister à toutes les volontés et aux caprices de son jeune maître.

Avec l'âge, ce dévouement s'était accentué et avait pris des proportions telles que, quoi que lui disait le Mayor, il le faisait, persuadé que c'était son devoir.

Quelles que fussent été les conséquences de cette obéissance à toute épreuve, devenu homme, Sébastien eut certaines velléités de résistance, mais le pli était pris, le Mayor le brisa d'un seul coup et le mit pour toujours dans son entière dépendance.

Tout cela était vrai jusqu'à un certain point; mais on aurait pu faire bien des observations sérieuses à cette obéissance féodale dont, s'il l'avait véritablement voulu, Sébastien se serait facilement libéré.

Mais dans son récit, plus que passionné, il importait qu'il appuyât le plus fort possible, afin de se disculper, sur l'ascendant que son maître avait pris sur lui, et il ne s'en fit pas faute.

Son récit se continua donc dans cette voie, essayant de prouver qu'il n'avait jamais été que le complice passif et inconscient de son maître dans tous les crimes qu'ils avaient commis ensemble.

Il raconta, dans ses plus minutieux détails, le meurtre de la maison hantée et en révéla les motifs.

Puis il passa à la scène du suicide, à la fuite du Mayor, que lui, Sébastien avait préparée par son ordre.

Comment ils étaient arrivés à la Nouvelle-Orléans avec une soixantaine de mille francs que le

qui préoccupe si fort nos populations : Il est destiné à rétablir la route directe sur Paris depuis Cette, Béziers, Narbonne, Montauban, Cahors et tous les affluents, route qui nous avait été injustement enlevée, lorsque la ligne droite de Montauban à Toulouse s'était effectuée de Limoges vers Périgueux et Agen d'un côté, et de l'autre côté, de Brives sur Capdenac.

Deux fois lésés, nous avons dû attendre longtemps la réparation : et il faut reconnaître qu'elle était devenue difficile à obtenir. On nous objectait, non sans quelque fondement, que deux lignes existaient déjà de Toulouse sur Limoges et qu'il serait bien coûteux et bien peu rémunérateur d'en créer une troisième, la ligne directe entre les deux autres et à travers des pays peu productifs et très difficile à parcourir, par une ligne de chemin de fer à grande circulation et à trains rapides ce que nous demandions : tant il est vrai qu'il est bien difficile de réparer une injustice et plus encore une double injustice!

Aussi la réparation n'est-elle pas encore sur le point d'être obtenue, comme nous l'allons voir ! Toutefois il serait injuste de ne pas reconnaître qu'il a été déjà beaucoup fait, comme aussi, il faut bien dire qu'on aurait pu, avec les mêmes ressources, faire davantage.

Mais nous allons oublier que le but de cette lettre est de donner des renseignements précis sur l'état de choses actuel : ces renseignements seront empruntés au rapport fait au nom de la Commission du budget de 1888 par M. Baihaut, député, ancien ministre des tranchées de fer à effectuer en exécution des conventions du 20 novembre 1883 et la garantie d'intérêts aux compagnies de chemins de fer.

Ces travaux ont donné lieu depuis 1883 aux dépenses suivantes :

- 1884 — 180,200,000 fr.
- 1885 — 153,900,000
- 1886 — 125,300,000
- 1887 (probablement) 150,000,000

Le rapport de M. Baihaut prévoit pour 1888, une dépense totale de 145 millions; on voit que la tendance, depuis 1884, est de diminuer les dépenses, tendance hélas! trop justifiée par l'état des finances publiques. En somme, le coût des lignes concédées, d'après le rapport de M. Prévet en 1887, peut être évalué à deux milliards cinq cent millions; à la fin de 1888, on aura dépensé 750 millions, soit seulement 27 pour cent des prévisions. Nous allons avoir la satisfaction de constater qu'en somme, notre grande ligne n'a pas été mal partagée dans ses parties actuelles; au contraire: car elle est avancée bien plus qu'au tiers.

Cette ligne de Montauban à Brives et à Limoges se divise officiellement en cinq tronçons :

- 1° de Montauban à Cahors.
- 2° de Cahors à Cazoulès.
- 3° de Cazoulès à Souillac.
- 4° de Souillac à Brives.
- 5° de Limoges à Brives, par Uzerche.

Le premier tronçon de Montauban à Cahors est, depuis plusieurs années, en exploitation : la dépense depuis le 1^{er} janvier 1884 en a été évaluée à 11 millions 500,000 fr. il paraît qu'il reste encore après l'exercice de 1887, 2,500,000 francs de dépenses à faire : 1,300,000 fr. sont imputés sur l'exercice 1888.

Mayor avait perdus, en deux soirées, au jeu avec des planteurs.

Leur fuite de la Nouvelle-Orléans, après avoir assassiné un banquier français dont ils avaient volé la bourse pleine d'onces d'or, et comment ils s'étaient réfugiés dans les prairies, où ils s'étaient résolument faits bandits.

Ce récit écœurant de meurtres et de débauches donnait des nausées à Julian.

Il allait prier Belhumeur d'interrompre le bandit et d'en finir avec lui, lorsque tout à coup il se trouva intéressé, malgré lui, par un fait que l'ex-matelot s'avisait de raconter.

Ce fait était celui-ci :

— Le Mayor, dit Sébastien, avait été fait prisonnier dans les Montagnes-Rocheuses, chez un canadien bois-brûlé nommé Laframboise. A la suite de cette arrestation, faite nul ne sait par qui, la troupe du Mayor s'était dispersée, lui-même avait disparu, et la croyance générale était qu'il était mort. En effet, depuis assez longtemps, personne n'entendait plus parler de lui. Or, quelques années auparavant, moi qui toujours avais fui obstinément tout commerce avec les femmes, je devins, à Hermosillo, amoureux fou d'une toute jeune fille, nommée dona Luz Allaquesta y Morales. Son père était banquier et passait pour posséder une très grande fortune. Cet amour me faisait perdre la tête. J'avais eu quelques rendez-vous sans conséquence à l'église avec cette jeune fille, elle semblait assez bien disposée pour moi; mais c'était en vain que je m'ingéniais à avoir entrée dans sa maison, la porte demeurait obstinément fermée pour moi; le père de dona Luz, je ne sais pourquoi, m'avait pris en grippe; ma vue

Il est bien entendu que ce chiffre de 11 millions 500,000 fr. est bien loin d'être celui de la dépense totale: il ne comprend pas : 1° la dépense avant le 1^{er} janvier 1884; 2° les frais de personnel ni les frais généraux et intérêts pendant la construction: ceux-ci font l'objet d'une évaluation en bloc pour l'ensemble des études et travaux compris à chaque budget.

Cette double observation s'applique aux autres tronçons: aussi nous ne la reproduisons pas.

Le deuxième tronçon, de Cahors à Cazoulès doit nécessiter une dépense totale de 26 millions 200,000 fr. : reste à dépenser, après l'exercice de 1887, 6 millions 500,000 francs; et il est doté pour 1888, de 1 million 800,000 fr. ainsi ne nous faisons pas d'illusion, avec une dotation semblable, il faut environ quatre années d'attente pour l'achèvement de ce tronçon.

Le troisième tronçon de Cazoulès à Souillac est prévu pour une dépense de 3 millions; il reste à dépenser onze cent mille francs; dont 600,000 fr. sont portés à l'exercice 1888; et il est indiqué que cette ligne sera mise en exploitation en 1888.

Grâce à l'ouverture de la ligne de Cazoulès à Souillac, cette dernière ville profitera du chemin de Saint-Denis au Buisson qui est entièrement livré à la circulation, puisque déjà la section de Cazoulès au Buisson est en exploitation.

Le quatrième tronçon de Souillac à Brives est prévu pour une dépense de 21 millions 200,000 fr.; il reste à dépenser 5 millions 600,000 fr.; et le crédit prévu pour 1888 est de quatre ou cinq ans, comme pour le tronçon de Cahors à Cazoulès.

Enfin le cinquième tronçon, de Limoges à Brives par Uzerche, donne lieu à une prévision de dépenses de 57 millions 500,000 fr.; il reste à dépenser 42 millions 200,000 fr. et 3 millions sont alloués pour 1888.

On voit que selon ce passé et ces prévisions, les travaux de cette ligne doivent durer encore une dizaine d'années. Heureusement elle est moins indispensable que celle de Montauban à Brives. En effet, chacun sait qu'il existe déjà un chemin de fer de Brives à Limoges par Saint-Yrieix; non seulement il y a de très fortes rampes, de sorte que les trains les plus favorisés, les plus rapides sont obligés d'aller très lentement; de là est venue la nécessité de refaire cette ligne par Uzerche, c'est-à-dire en reprenant le parcours de l'ancienne grande route de Paris à Toulouse n° 20; car la ligne de Montauban à Brives et Limoges est destinée, nous l'avons déjà rappelé, à la circulation de trains de grande vitesse: nous pensons, lorsqu'elle sera terminée, n'être plus, de Montauban, qu'à onze ou douze heures de Paris.

En résumé, nous avons l'espoir fondé, si aucun incident ne survient, de voir achever, d'ici quatre à cinq ans, la ligne de Montauban à Brives qui nous donnera déjà une grande amélioration dans nos communications avec Paris: et nous avons l'espoir dans dix années, de voir terminer le restant de la ligne de Montauban à Limoges, c'est-à-dire la partie nouvelle, la seconde ligne de Brives à Limoges.

Espérer moins, serait injuste; espérer davantage serait chimérique.

L. ARNAULT, député.

seule le mettait dans des fureurs épouvantables; j'étais désespéré et je me demandais si je ne ferais pas bien de me débarrasser de ce père intraitable avec un bon coup de couteau et d'enlever ensuite la jeune fille, lorsque la pensée me vint de confier mon chagrin au Mayor.

Il interrompit un instant ce récit, qu'il faisait avec une désinvolture et un cynisme effrayant, et se tournant vers le chasseur :

— Cœur-Sombre, lui dit-il, c'est surtout pour vous que je raconte cette histoire; vous comprendrez bientôt pourquoi.

— Je le comprends déjà, répondit Julian; mais continuez, le temps passe.

— C'est vrai, et vous avez hâte d'être débarrassé de moi, fit-il en ricanant. Ecoutez-donc, j'aurai bientôt fini. Je reprends :

« Le Mayor rit beaucoup de ma confiance; il me dit que j'étais un imbécile et un maladroit, mais qu'il verrait ce qu'il pourrait faire pour me servir.

» Ce qu'il fit, le voici :

» Quelques jours plus tard, le Mayor me dit : — Mon garçon, ne pense plus à cette jeune fille, jamais tu n'arriveras à rien avec elle; elle ne t'aime pas et sa famille ne veut pas entendre parler de toi, ton atroce figure a produit son effet; il faut en faire ton deuil. Mais comme cette jeune fille est fort jolie, que je lui plais et que je l'aime, je t'annonce que je l'épouse demain. Je l'ai demandée à son père, qui me l'a accordée avec une fort jolie dot.

» Je restai atterré; il me rit au nez et me tourna le dos.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

Emprunt. — Le gouvernement a saisi jeudi ; la Chambre du projet suivant :
La ville de Cahors est autorisée à emprunter, à la Caisse des lycées et écoles primaires, une somme de 20,000 francs, remboursable en trente ans, et destinée à pourvoir au paiement d'une subvention au département, pour la construction d'une école normale d'institutrices.

La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans, 10 centimes additionnels.

Le Tabac. — En apprenant que le ministre des finances devait autoriser de nouveaux départements à planter du tabac, quelques agriculteurs du Lot s'étaient alarmés, croyant que l'on ne donnerait plus de nouveaux permis de culture dans notre département. Il n'y a rien à craindre. D'abord cette autorisation n'est accordée que grâce à l'augmentation du tabac consommé, et qui fait affluer des millions dans les caisses de l'Etat. Ensuite le permis pour un département n'est donné, qu'autant que le sol est apte à produire du *tabac combustible*, car là est la question, la consommation de ce tabac dépassant de beaucoup la consommation des autres espèces. Or pour qu'une terre soit apte à produire la qualité demandée, il faut qu'elle contienne trois ou quatre millièmes de potasse ; au-dessous elle est suspecte et prosaïque comme étant impropre à la culture.

La raison de cela découle d'une théorie particulière sur la combustibilité.

Cette théorie, que nous n'expliquerons pas, reconnaît, pour cause principale, une forte proportion de sels de potasse dans les feuilles.

Fonte des neiges. — Les hydrographes ont déjà signalé, comme suite du dégel, de fortes inondations. Le bassin de la Garonne, dont le Lot fait partie, doit être, paraît-il, tout particulièrement menacé.

L'inondation serait même forte et peut-être subite, car la neige est tombée presque partout sur un sol déjà gelé et l'eau s'écoulera en grande quantité, dès que le dégel commencera dans la région des sources.

Contributions indirectes. — Par décision ministérielle, M. Cauperet, receveur des contributions indirectes à Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme), est nommé à Figeac.

La foire du 1^{er} avril. — On sait qu'en vertu d'une loi toute récente, le lundi de Pâques est considéré comme jour férié. Or, la fête de Pâques tombera, cette année le 1^{er} avril, la foire, qui se tient d'ordinaire ce jour-là à Cahors, devra être renvoyée non au 2, comme cela se faisait jusqu'ici en pareille circonstance, mais bien au 3 avril.

Ce sera la première fois qu'on fait pareil se sera produit dans notre ville, et peut-être notre municipalité ferait-elle bien de prendre quelques mesures pour éviter tout malentendu à cet égard.

Faux billets de banque. — On signale depuis quelques jours l'apparition de faux billets de Banque de 50 francs.

Ces billets sont très bien faits, et s'ils n'étaient sur papier plus fort que le papier filigrané employé par la Banque, il serait difficile de reconnaître la fraude. Il n'y a guère, en effet, dans le corps des billets, dont la date d'émission porte : 3 janvier 1883, que deux lettres qui soient mal faites, l'A et l'N du mot Banque.

Tribunal correctionnel de Cahors
Séance du 3 mars

Contributions indirectes. — La poursuite intentée contre M. Isidore Pouget par les contributions indirectes est renvoyée au 22 mars.

Vol de brebis. — Saillac n'a plus de loups depuis longtemps et les troupeaux dormaient tranquilles dans leurs bergeries ; lorsque le nommé Louignes, Jean, originaire de Vairaire, faisant le commerce des brebis sans avoir de bergerie, vint dans le pays ; on devine ce qui arriva. Il allait chez les propriétaires des environs et prenait à Lafon trois brebis, et les vendait aux diverses foires, à prix réduit, cela va sans dire.

Louignes, d'après les dires de M. le procureur, ne jouit pas d'une très bonne réputation ; il s'adonne à l'ivrognerie et cependant il a quatre enfants à nourrir.

Le tribunal le condamne à quatre mois de prison.

Championnat des communes de France. — Concours de tir en 1887. — Ce concours, organisé dans la commune de Cénévrières, par M. Couderc, Henri, le très sympathique maire, a été des plus heureux.

Nous relevons avec satisfaction, dans le

Journal des Fêtes, le nom des lauréats de cette société.

CÉNEVIÈRES (LOT)
MM. Mazières, A. 1^{er} médail. (dorée) 22 p.
Couderc, E. 1^{er} id. 21
Primard, A. 1^{er} id. 20
Vignals, C. 2^e médail. (arg.) 17
Couderc, H. 3^e id. (bron.) 14

DIPLOMES (MENTIONS HONORABLES)
MM. Martin, Balat, Massip, de Bicard, Paillet, Theil, Couderc, Amans.

A ces messieurs, nos sincères félicitations et nos meilleurs souhaits pour le concours prochain de 1888.

Le 4 mars, des fouilles ont été faites dans un dolmen au Mas de Bassoul, commune de Cénévrières.

On y a recueilli un squelette, mesurant 1 mètre 85 de long, son crâne mesure 0, 01 cent. d'épaisseur.

Ces fouilles se continuent et on espère trouver des armes. — Dans tous les cas, on remarque des ossements humains et des fragments de poterie.

Une grosse succession. — On écrit de Cahors, à *La Dépêche* :

Baucoup de nos concitoyens croient que le Lot ne compte parmi ses illustrations qu'un seul roi — ce qui à la vérité est déjà quelque chose — nous voulons parler de Murat. Eh bien ! nos concitoyens se trompent, notre département peut encore revendiquer comme sien un autre monarque d'une nature plus exotique peut-être que celle du roi de Naples, mais n'en ayant pas moins exercé les prérogatives royales avec tout le despotisme voulu.

Valprionde, près de Montcuq, est le bourg qui a vu naître, il y a bien longtemps, vers la fin du siècle dernier, celui qui devait tenir un jour un sceptre. Le futur roi, de son nom de famille, s'appelait modestement Bonnet.

Après une jeunesse des plus accidentées, après avoir fait, par sa conduite, le désespoir de ses parents, Bonnet prit le parti de s'embarquer, et, à la suite de diverses traversées, se trouva, on ne sait trop comment, dans l'île de Madagascar, théâtre de sa fortune inespérée. C'est là, en effet, que devenu la coqueluche des Malgaches, comme un véritable héros de conte de fées, il ne tarda pas à devenir le roi d'un tribu importante.

Bonnet paraît d'ailleurs avoir régné fort paisiblement sur ses sujets, et chose rare, surtout en pays africain, il serait mort tout doucement sur son trône, gardant jusqu'au dernier moment les rênes de son gouvernement.

Mais ce n'est pas tout, Bonnet était un homme soigneux et qui songeait à l'avenir ; aussi avait-il ramassé, durant son règne, une fortune personnelle considérable, que l'on évalue à la somme fantastique de 77 millions de francs. A sa mort, les Anglais mirent, paraît-il, la main sur la cassette particulière du roi et attendent depuis, mais sans trop la provoquer, une réclamation de la part des héritiers de Bonnet. Ceux-ci auraient bien reçu cependant quelques lettres à l'époque de la mort de leur royal parent ; mais ces lettres, écrites en anglais, ne purent être traduites dans le pays et sont égarées aujourd'hui.

Un ecclésiastique du Tarn-et-Garonne, M. Combe-Belmas, curé de Rognecor, vient d'entreprendre de faire recouvrer aux quinze héritiers de Bonnet le splendide héritage que nous leur souhaitons fort de toucher. Nous avons vu tout le dossier que M. Combe-Belmas a déjà formé, ce qui semble parfaitement justifier ses réclamations ; mais réussira-t-il ? La somme nous paraît bien grosse et les Anglais n'ont pas la réputation de lâcher facilement les morceaux de cette importance.

Hameau de Moulinbessou
(De notre correspondant particulier)

Monsieur le Directeur,
Nous voilà à mi-mars et nous avons toujours l'hiver, toujours la neige ; en beaucoup d'endroits au moment où je vous écris il y en a encore un mètre et si la pluie n'arrive pour la fondre, dans quinze jours il y en aura encore.

Tout le monde désire voir fondre la neige rapidement et si leurs souhaits avaient été comblés la récolte au blé serait fortement compromise ; les fèves ont bien gelé !

— A la foire de Montcuq, le sieur Lafargue a perdu une somme considérable.

— Quelques jours auparavant, le sieur Lafon, fermier cher M. E. se repentit d'avoir laissé entrer chez lui des étrangers, car quand il se trouva, seul il constata qu'on lui avait enlevé une somme assez considérable. Plainte fut portée à la Gendarmerie.

— A Montcuq un accident de voiture près la Gendarmerie a précipité cheval, voiture et conducteur dans la pépinière de M. Durand, d'une

hauteur de près d'un mètre 1/2. Pas de mal, heureusement.

— A la dernière foire de Montcuq, les cochons gras, avaient baissé ; le bétail était aux cours ordinaires ; le blé, valait de 15 à 16 fr., les 4/5 ; le maïs 10 fr. 50, les haricots 3 fr. 60 les 4/5.

— A Lauzerte, lundi 5 mars, les cochons gras ont encore baissé et valaient de 30 à 35 fr. les 50 kilogrammes, les porcelets pour l'élevage étaient délaissés ; les attelages étaient loin d'être en hausse car les gelées ont emporté beaucoup de plantes fourragères.

— Le nommé J. du Moulinbessou, occupé à fendre du bois, s'est emporté deux doigts avec une serpette.

Puy-Pévêque. — La foire a été belle ; il s'est vendu beaucoup d'animaux de toute espèce, mais les prix sont toujours les mêmes.

Les moutons seuls sont en hausse.

La volaille se vendait de 50 à 60 cent. la livre ; les œufs, 70 à 75 cent. la douzaine ; le blé, de 14 fr. 50 à 16 fr. 50 les 80 litres, suivant qualité ; les pommes de terre, de 4 fr. 50 à 5 fr. les 4/5 de l'hectolitre.

Les Loups dans le Cantal. — On lit dans *l'Avenir du Cantal* :

« Avec le mauvais temps, les loups qui, à vrai dire, n'ont plus grand chose à faire dans les bois, se hasardent à en sortir.

« Avant-hier, sur la route de Marsat à Riom, on en a aperçu plusieurs. Un porteur de dépêches, serré d'un peu près par un de ces incommodes compagnons, a dû allumer sa lanterne pour s'en débarrasser. La lumière a effrayé le loup, qui a quitté la route. »

L'ASSEMBLÉE DE PANAMA

A l'assemblée de Panama, avec une énergique unanimité, toutes les propositions de M. de Lesseps ont été votées.

On connaît maintenant les conditions de l'émission du 14 mars : les obligations nouvelles émises à 460 francs, rapporteront 30 francs par an et seront toutes remboursables à 1,000 francs, ce remboursement garanti par un dépôt de rentes françaises.

Ainsi, quoi qu'il puisse arriver, les souscripteurs ne pourront jamais perdre la plus petite partie du capital qu'ils apporteront et ils seront absolument sûrs de doubler ce capital après avoir touché un intérêt d'un peu plus de six pour cent l'an.

Les souscripteurs, en outre, acquerront un privilège pour l'émission des obligations à lots.

Dans ces conditions, le succès de cette émission sera très grand. On ne voit guère de placement plus sûr et plus avantageux : c'est la sécurité quant au capital de la rente française avec un revenu de six pour cent, la certitude absolue d'un remboursement à 1,000 francs des 460 francs apportés.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 3 au 10 mars 1888.

Naissances.
Malirat, Rose, boulevard Gambetta.
Juge, Louis, rue St-André.
Guiraudet, Jeanne, Cabessut.
Daynard, Céleste, quai Champollion.
Lafon, Sara, rue des Badernes.
Dussan, Antoine, rue Brives.
Aymeric, Jules, rue Fénélon.

Mariages.
Beze, Jean, et Delmouly, Marie.

Décès.
Barbanie, Marrie, 80 ans rue de la Préfecture.
Auzelli, Marie, 51 ans, Hospice.
Bessières, Marie, 66 ans, rue Labarre.
Feydel, Catherine, 80 ans, Cabessut.
Vautro, Delphine, 65 ans, cours Fénélon.
Guiraudet, Jeanne, 3 jours, Cabessut.
Vertut, Jeanne, 68 ans, rue de la Citadelle.

BOURSE. — Cours du 7 mars.

3 0/0	82 50
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 50
4 1/2 0/0 ancien	106 47
4 1/2 0/0 1883	106 52

Dernier cours du 7 mars.

Actions Orléans	1,340 00
Actions Lyon	4,266 25
Obligations Orléans 3 0/0	400 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	280 50
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	351 75

Petit moyen, grand succès ! — Granges-d'Aumagne (Ch^{te}-Inf^{re}), le 2 mai 1887. — Depuis longtemps ma femme souffrait de violents maux de tête et de manque d'appétit ; depuis qu'elle a pris de vos excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, elle est tout à fait bien. A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Gâteau Jacques. Signature légalisée.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES ARTISTIQUES PARISIENNES
Samedi 10 mars

LA FEMME A PAPA

Aujourd'hui samedi, *la Femme à Papa*, comédie-opérette en trois actes, de MM. A. Millaud et A. Hennequin, musique d'Hervé.

C'est la troupe des tournées Saint-Omer qui interprétera sur notre scène la pièce à succès du théâtre des Variétés.

M^{me} Saignard, des Variétés, une étoile, remplira les principaux rôles dans cette pièce désopilante.

Dimanche 11 mars

LA PERCHE

Comédie-Vaudeville en 3 actes, par MM. PREVEL et MAROT

Avec le concours de

- M^{mes} D'Askoff, des théâtres de Paris et de Russie.
- Branciez, du Vaudeville.
- Millet, du Palais-Royal.
- Lina Drouet, de Cluny.
- Darlot, des Variétés.
- MM. Divoor, du Châtelet.
- Millet, de la Renaissance.
- Boisset, des Folies-Dramatiques.
- Martin de la Renaissance.
- Decaux du Palais-Royal.
- Lebon, des Variétés.

Le spectacle commencera par :

LE SALON D'ATTENTE

Comédie en 1 acte, de M. PREVEL

Le Figaro (Auguste Vito). — On tend la perche à l'homme qui se noie pour l'aider à sortir du fleuve, du canal, de l'étang, du bassin ou de la mare dans lesquels il s'est laissé choir. Par comparaison, des amis sincères et avisés tendent la perche à l'un des leurs qui s'est mis dans une situation difficile par imprudence, par entraînement, par étourderie ou simplement par bêtise. Cet instrument de sauvetage mondain, habilement manié peut rendre de grands services au cours du fleuve de la vie.

Voilà pourquoi, trois amis de collège, le notaire Barentin, le fabricant de caoutchouc, Paimpol et le financier Coffinot ont formé entre eux une société d'assurance mutuelle et défensive, qu'ils appellent « La Perche. »

Elle leur a réussi pendant vingt ans. Mais elle ne résiste pas à un concours de circonstances excessivement compliquées, et dont voici le sommaire.

Coffinot, dans un mouvement de vivacité, a giflé le marquis de Rio-Tinto, consul de la Grenadine du Nord (Amérique du Sud), qui lui a promis une concession minière. Ce diplomate n'avait pas son pince-nez à ce moment critique, et n'a pu reconnaître son agresseur. Requis en vertu des statuts de la Perche, Paimpol consent à endosser la responsabilité de la gifle pour sauver la concession de Coffinot.

De son côté, le notaire Barentin a donné des coups de canif dans son propre contrat, en prenant des leçons de piano chez M^{lle} Hermosa de Sainte-Veloutine, une artiste de grande famille, qui a eu des malheurs. Il s'y était annoncé sous le titre, qu'il croyait éteint, du comte de Pontournant. Tout à coup, la demoiselle Hermosa se présente pour affaires à l'étude Barentin, et le notaire, effrayé, se dissimule en installant dans son propre fauteuil l'ami Paimpol, coiffé de son propre bonnet de velours et chaussé de ses propres bésicles. Voilà donc Paimpol chargé d'un duel et d'un faux nom. Sachez, de plus, qu'il est fiancé à une jeune Américaine, miss Rebecca Burnett, qui ne lui pardonnerait pas un écart de conduite ; que Rio-Tinto et le faux comte de Barentin se partagent, en jours pairs et impairs, les semaines de M^{lle} Hermosa, que M^{me} Barentin la noblesse est d'une jalousie féroce, et qu'il existe un vrai comte de Pontournant, architecte de profession et amoureux de M^{lle} Barentin. Jetez tous ces ingrédients dans le sautoir au quiproquo, agitez ferme et servez vivement. Voilà ce que c'est que *la Perche*, variante au gros sel et souvent amusante de la *Camaraderie*.

Le dénouement est heureusement trouvé : les trois associés ont fini par échanger et contre-échanger leur individualité propre au point de ne s'y plus reconnaître eux-mêmes. Une seule issue s'offre à eux pour sortir d'affaires. C'est de dire toute la vérité. Coffinot avoue la voie de fait, mais comme le marquis de Rio-Tinto, le prenant pour le comte de Pontournant, lui avait administré une paire de claques, c'est lui qui doit du retour, et il s'acquitte noblement en accordant la fameuse concession, cause première de tout ce grabuge.

Rio-Tinto épouse Hermosa, et M^{lle} Barentin deviendra comtesse de Pontournant.

On a ri toute la soirée.

Les noms des auteurs, MM. Jules Prével et Gaston Marot, ont été accueillis par d'unanimes applaudissements.

En voilà du dessert pour la société Cadurcienne ! La salle sera certainement comble.

ETUDE

de M^e Léon TALOU, avoué-licencié, Place du Palais de Justice, à Cahors.

VENTE SUR SURENCHÈRE A SUITE

D'EXPROPRIATION FORCÉE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le **samedi trente-un mars mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi.**

Conformément aux articles trente-deux et trente-trois du décret du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, sur les Sociétés du « Crédit Foncier », et par exploit de Serres, huissier à Cahors, en date du dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, le « Crédit Foncier de France » a fait signifier à Madame Marie Foissac, sans profession veuve de Monsieur Jean-Baptiste Couaillac, propriétaire, quand vivait domicilié à Mirandol, commune d'Albas, prise personnellement et comme commune biens avec son dit mari, et héritière pour partie; à Monsieur Baptiste Couaillac, fils des pré-nommés, propriétaire et Madame Marguerite Cagnac, son épouse, ledit Baptiste Couaillac fils, pris personnellement, et en outre comme fils unique et héritier, concurremment avec ladite Marie Foissac, sa mère, dudit Jean-Baptiste Couaillac, décédé, tous les susnommés domiciliés autrefois, à Cayrac, commune d'Albas, et actuellement à Mirandol, même commune, emprunteurs, un commandement d'avoir à payer des annuités arriérées, sous peine d'y être contraints par la voie de l'expropriation de leurs immeubles.

Ce commandement contenait conformément au décret précité, la désignation des biens qui devaient être expropriés.

Cette mise en demeure étant demeurée sans résultat, l'original a été transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, volume centvingt-un, numéro deux.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles aura lieu la vente des immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le seize janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, où il est tenu à la disposition du public.

En conséquence et à la requête du « Crédit Foncier de France » Société anonyme dont le siège social est à Paris, rue des Capucines, numéro 19, poursuites et diligences de son gouverneur, demeurant au siège social, laquelle constitue pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, M^e Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénelon, numéro 7.

Au préjudice desdits : Marie Foissac, veuve Couaillac, Baptiste Couaillac, fils et Marguerite Cagnac, son épouse, tous domiciliés audit lieu de Mirandol, commune d'Albas.

Il a été procédé, le samedi trois mars mil huit cent quatre-vingt-huit, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, à midi précis.

A la vente des immeubles ci-après : A cette audience, les biens ci-après désignés formant le deuxième lot de ceux saisis ou préjudice des consorts Couaillac, furent adjugés moyennant le prix de six mille trois cents francs en sus des charges, à M^e Léon Talou, avoué, qui fit élection de command au

profit de Madame Appollonie Tanays, veuve Pagés, propriétaire à Castelfranc.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le huit mars courant, Madame Jeanne Boutet, veuve de Jean Ilbert, propriétaire à Cotty, commune de Lamadeleine, assistée de M^e Léon Talou, avoué près ledit Tribunal qu'elle constitue aux fins du présent et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix dudit deuxième et le porter à sept mille trois cents francs.

En conséquence les immeubles ci-après désignés seront revendus le **samedi trente-un mars** mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, sur la nouvelle mise à prix fixée par le surenchérisseur.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES SURENCHÉRIS TELLE QU'ELLE EST FAITE AU COMMANDEMENT, SAISIE ET LOTISSEMENT.

Deuxième lot

Le deuxième lot se compose d'un domaine dit : à Mirandol, même commune d'Albas, composé de terres, maison de maître, granges, étables, chais autres bâtisses, jardin divisé au plan d'Albas, comme suit et sur ce terroir.

Mirandol, numéros trente-sept, trente-huit, s'il fait partie de la propriété du saisi, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-deux, deux cent dix-neuf, quarante, soixante-dix-sept, quatre-vingt-un P., deux cent vingt, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-trois, deux P., trois cent trente-huit, ou deux cent trente-huit, deux cent quarante, deux cent quarante-quatre, section A.

Ainsi que le tout se poursuit et comporte sans aucune exception ni réserve des différends immeubles qui composent la propriété précitée, lors même qu'ils auraient été omis dans la désignation plus haut, avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y avoir été faites depuis le contrat de prêt.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables par l'adjudicataire en sus du prix de son adjudication.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Aux termes de l'article trente-huit du décret, loi du vingt-huit février mil huit cent cinquante-deux, l'adjudicataire sera tenu :

1° D'acquitter dans la huitaine de la vente, à titre de provision, dans la Caisse du Crédit Foncier de France, le montant des annuités dues par le saisi.

2° Et après le délai de surenchère, de verser le surplus du prix à ladite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néanmoins son action en répétition, si la Société avait été indûment payée à leur préjudice.

Mises à prix :

Les enchères du deuxième lot s'ouvriront sur la mise à prix de sept mille trois cent cinquante francs, ci 7,350 fr. En sus des charges.

Fait et rédigé le présent placard, par l'avoué poursuivant soussigné, Cahors, le dix mars, mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué surenchérisseur, Signé : Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o reçu 1 franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : JARTY.

Compagnie Universelle du Canal Interocéanique

PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE A 350,000

Obligations Nouvelles

EMISES A 460 FRANCS

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN Payables trimestriellement REMBOURSABLES TOUTES A 1,000 FRANCS Par tirage au sort le 1^{er} Août de chaque année (Le premier tirage aura lieu le 1^{er} Août 1889)

Le Remboursement à 1,000 Francs EST GARANTI PAR UN DÉPÔT DE RENTES FRANÇAISES

Prix d'émission payable comme suit :

60 fr. en souscrivant.....	Fr.	60	>
100 fr. à la répartition (du 22 au 26 mars 1888).....		100	>
100 fr. du 25 au 30 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....		99 18	
100 fr. du 25 au 30 juin 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....		98 92	
100 fr. du 25 au 30 juin 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et reprise d'un tiers de coupon (contre remise du titre définitif muni du coupon de 7,50 à échoir le 1 ^{er} septembre 1888).....		100 78	
Total.....		458 88	

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté en faisant le versement de répartition dans le délai fixé pour ce versement, c'est-à-dire du 22 au 26 mars 1888, recevront un titre définitif, jouissance du 1^{er} mars 1888, c'est-à-dire muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 1^{er} juin 1888.

La Souscription sera ouverte le Mercredi 14 MARS ET CLÔTURA LE MÊME JOUR A PARIS

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale, pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Etranger et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

CANAL DE PANAMA

Emission nouvelle à 350,000 obligations nouvelles, remboursable à 1,000 fr., garanti par un dépôt de Rentes Françaises.

Prix de l'émission : 460 fr. rapportant 30 fr. d'intérêt.

Souscription ouverte le 14 Mars 1888

On peut souscrire dès maintenant : chez

MM. J. Cangardel et Fils, à Cahors. Correspondants à titre de la Compagnie du Canal de Panama.

UN BON INSTITUTEUR!



— C'est bien simple, M. l'Inspecteur, j'ai toujours ici un étui de Pastilles Géraudel. Dès qu'un élève tousse, je lui donne une pastille; la toux s'arrête aussitôt et j'obtiens ainsi le silence que vous constatez.

Dépôt à Cahors, pharmacies VINEL, FILHOL.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE Prix : 5 fr. le flacon.—Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

Santé à tous, adultes et enfants, rendu sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIÈRE Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grosse se, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartrès, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épauement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants, dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Avez-vous « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE DE BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoyez franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors, M. VINEL, droguiste, et par tout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

A VENDRE

Imprimerie importante

dans ville de 80,000 âmes; plusieurs journaux par traités, dont un tirant à 25,000. Beaux bénéfices nets. Facilités de paiement. Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, sous les initiales C. L.

ASTHME

CIGARETTES INDIENNES

ou CANNABIS INDICA

de GRIMAUD & Co, Pl^{ns}, Paris

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.

DÉPÔT : Toutes Pharmacies.

Le propriétaire-gérant, Layton.

COFFRES-FORTS TOUT EN FER PIERRE HAFNER

1^{re} Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1878

PARIS, 12 et 14, PASSAGE JOUFFROY, 12 et 14, PARIS

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

Vin de Peptone

de CHAPOTEAU

Pharmacien à Paris

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvres, diabète, phthisie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. Dépôt : Toutes Pharmacies

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice